

## Décision de nomination des membres du comité de sélection n° 2020-C\_MC ATR de l'ENSA de Lyon

### La directrice de l'école nationale supérieure d'architecture de Lyon,

- Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture
- Vu** le décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférence des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment ses articles 11, 12 et 13 ;
- Vu** l'arrêté du 24 avril 2018 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs et aux maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- Vu** l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- Vu** l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment son article 5 ;
- Vu** le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 ;
- Considérant** la délibération du conseil pédagogique et scientifique siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés des 4 mai 2020, indiquant le ou les postes pour lesquels est constitué chaque comité de sélection et fixant le nombre de membres de chaque comité de sélection ;
- Considérant** la délibération du conseil pédagogique et scientifique siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés du 11 mai 2020, établissant la liste de noms des membres de chaque comité de sélection ;
- Considérant** la délibération du conseil pédagogique et scientifique siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés du 20 mai 2020, modifiant le nombre et la liste des membres de certains comités de sélection ;

### Préambule :

Dans le cadre de la campagne de recrutement des enseignants chercheurs 2020-2021, le **comité de sélection n° 2020-C\_MC ATR** est chargé du recrutement par la voie du concours d'un maître de conférences du champ disciplinaire « Arts et techniques de la représentation », sous réserve que ce poste n'ait pas été pourvu lors de la première phase de recrutement par la voie de la mutation et du concours.

La référence de publication de ce poste à la PEP (place de l'emploi public) est la suivante (sous réserve que ce poste n'ait pas été pourvu lors de la première phase de recrutement par la voie de la mutation et du concours) :

- n° de diffusion 2020-378877 : maître de conférences des ENSA, champ disciplinaire ATR-APV (Arts et techniques de la représentation – Arts plastiques et visuels).  
Recrutement effectué au titre de la deuxième catégorie de concours.

**Décide :**

de nommer les membres du **comité de sélection n° 2020-C\_MC ATR** suivants :

	Prénom	NOM	Etablissement	Spécialiste ATR	Spécialiste autre champ	F/H
<b>Présidente</b>	<b>Chantal</b>	<b>DUGAVE</b>	ENSA Lyon	X		F
<b>Vice-Président</b>	<b>André</b>	<b>AVRIL</b>	ENSA Paris Val de Seine	X		H
<b>Suppléant Vice-Prés.</b>	Marie-Claire	MITOUT	ENSA Lyon	X		F
	Christophe	GONNET	ENSA Lyon	X		H
	Sandra	FIORI	ENSA Lyon		X	F
	Sandra	ANCELOT	ENSA Bretagne	X		F
	Patrick	CONDOURET	ENSA Saint-Etienne	X		H
	Rémi	HUNEAU	ENSA Grenoble	X		H

Fait à Vaulx en Velin, le 26 mai 2020

La directrice,

Nathalie Mezureux